

FICHE MOA / MOE / DONNEURS D'ORDRES

La bonne gestion des déchets est un enjeu majeur qui concerne et mobilise l'ensemble des acteurs de la filière construction : maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, gestionnaires de déchets, etc.

OBJECTIFS

Garantie de résultat : Un service de collecte respectant les exigences du client en matière de réception ou de collecte des déchets.

Garantie du respect législatif et réglementaire : Des déchets collectés et traités dans le respect des exigences environnementales et de sécurité. L'entreprise est en parfaite conformité réglementaire avec la législation déchets et ICPE.

Garantie d'une gestion des déchets performante : Un engagement d'atteinte de taux de valorisation ambitieux par la mise en œuvre de solutions de tri et de traitement innovantes.

L'entreprise communique de manière transparente en affichant clairement ses **indicateurs de performance communs** à la profession.



 RECONNAISSANCE
DU RÉFÉRENTIEL, PORTÉE
ET COMMUNICATION



Identification dans la
base « déchets chantier »
de la FFB

ADEME



**Soutenue
par l'ADEME**



**Système de gestion de la
qualité** conforme à l'arrêté du
19/06/15 pour la procédure
de Sortie de statut de déchet



LE RÉFÉRENTIEL CERTIFIÉ

- Une parfaite conformité réglementaire avec la législation déchets et ICPE
- L'ensemble des mesures sont prises pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs
- L'entreprise est intégrée à son voisinage immédiat et maîtrise ses impacts en termes de nuisances environnementales
- L'entreprise communique de manière transparente en affichant clairement ses indicateurs de performance communs à la profession
- Une démarche de progrès et d'amélioration continue